

Motion 1499

concernant le déclassement de zone agricole en zone périurbaine, afin de résoudre la crise du logement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- les difficultés croissantes rencontrées par une grande partie de la population pour trouver un logement ;
- le peu d'effet des mesures proposées jusqu'à ce jour pour pallier la crise existante ;
- le fait que le déclassement de **1%** de la zone agricole actuelle (120 hectares) de notre canton en zone constructible permettrait la construction de plus de **10 000 logements** ;
- que la productivité n'est plus le seul but du secteur agricole ;
- que de nombreuses parcelles situées dans cette zone ne sont plus cultivées ;
- les terrains situés en zone agricole impropres à une exploitation rationnelle, durable et contigus à la zone périurbaine,

invite le Conseil d'Etat

- à dresser, en collaboration avec les divers milieux concernés – en particulier les représentants des milieux agricoles – un inventaire des parcelles situées en zone périurbaine notamment identifiées dans le plan directeur de qualité insuffisante d'un point de vue cultural ou posant des problèmes pratiques d'exploitation ;
- à proposer rapidement un programme de déclassement des parcelles inventoriées en zones constructibles, dans le but de répondre aux besoins de tous les types de logement et d'infrastructures d'intérêt public.